

Monceau-le-Waast, le 27 Juin 2019

MESSAGE TECHNIQUE 21-19

POMMES DE TERRE

Attention, certes il ne pleut pas et les températures diurnes sont élevées mais l'hygrométrie importante la nuit, parfois associée à des brumes matinales maintient des conditions favorables au mildiou !

• **Mildiou :**

-**Situation sur le terrain :** plusieurs nouveaux cas de mildiou en parcelles.

-**Risques :** réserve de spores généralement très élevée. Seuil de nuisibilité atteint sur de nombreux les postes. **Conditions météo qui restent favorables à la maladies**, soyez vigilants.

• **Doryphores :** Populations en augmentation et larves observées en parcelles. Seuil de nuisibilité atteint dans quelques situations.

• **Pucerons :** populations qui augmentent, seuil de nuisibilité atteint dans une parcelle

WINBY 0,4 l/ha résistance au lessivage 40mm ou **REMILTINE FLEX 0,5 l/ha** pour les parcelles les plus développées avec des risques d'orage: résistance lessivage 60mm.

Sur les variétés sensible alternaria prévoir 2 passages de **SPINNER 0,5 l/ha** (en mélange avec **WINBY 0,4 l/ha**) de la fermeture des rangs à boutons floraux.

Sur parcelle stabilisée **RANMAN TOP 0,5 l/ha** ou **BANJO FORTE 1 l/ha**

+ **ACTEON 0,1 l/ha base 200 l/ha** permet de mieux résister au lessivage

Oligo-élément : Développement des mises en réserve : **NUTRIKA 2 l/ha**

Pucerons uniquement : **TEPPEKI 160 gr/ha + ACTEON 0,1 l/ha (base 200 l/ha)**

Doryphores : **CORAGEN 60 ml/ha**

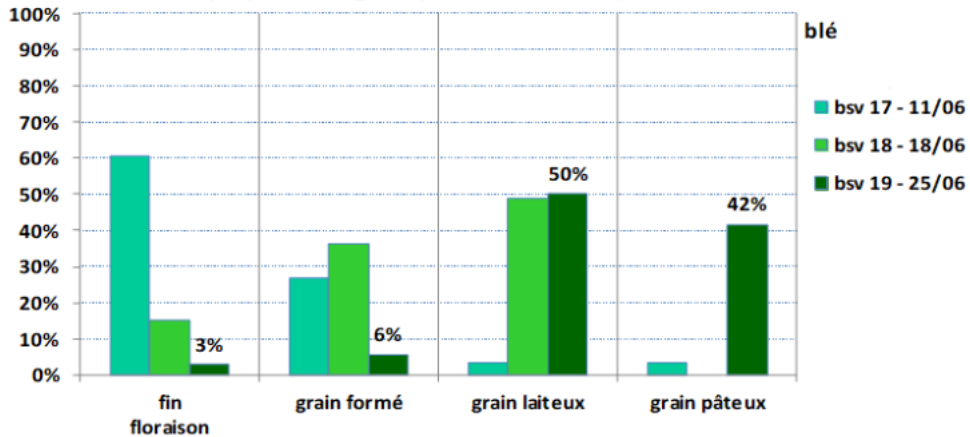
Cas mildiou déclaré : 2 passages à 3 jours

T1 : sortie des tâches + 24 / 48 h
PROXANIL 2 l/ha + RANAMN TOP 0,5 l/ha

T2 : T1 + 3 jours
PACK PUISSANCE 9 : REBOOT + RANMAN TOP
REBOOT 0,33 kg/ha + RANMAN 0,5 l/ha
Pack pour 30 ha → 10 kg REBOOT + 15 l de
RANMAN

Blé

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



Pucerons épis →

Période de nuisibilité	Seuil d'intervention
floraison à grain laitueux/pâteux	1 épi sur 2 colonisés

Blé : GLYPHOSATE avant récolte :

ASTEROIDE 3 l/ha sur chiendent et chardon 7 à 10 jours avant la récolte

L'ASTEROIDE ne contient pas de *tallowamines*, et homologué sur céréales avant moisson (DAR : 7 jours) hors orge de brasserie et production de semence

Maïs Pyrale

Réseau de piégeage : les vols sont en cours.

Les premières captures marquent le début de la lutte biologique dans les secteurs à risque.

Rappel des zones à risque :

Ce risque est estimé par le nombre de larves présentes dans les plantes avant la récolte 2018, et donc avant l'application des méthodes prophylactiques conseillées à l'automne 2018 (broyage des cannes et des bas de tiges, labour).

Les zones à « risque pyrale du maïs » sont celles où l'on a observé à l'automne dernier, avant la récolte du maïs 2018, des populations larvaires supérieures à **0,8 larve par pied en moyenne**. Dans ce cas, les parcelles en maïs sur maïs ou un maïs proche du comptage, sont « parcelles à risque » et nécessitent une forte vigilance.

Jusqu'au stade « limite de passage du pulvérisateur » : **CORAGEN 0,125 l/ha**

Présence de noctuelles défoliatrices avec les températures actuelles

Seuil de nuisibilité Noctuelles défoliatrices = 50 % de plantes avec des morsures récentes et présence de déjections et de chenilles.

Au seuil : **KARIS 10 CS 0.0625 I/ha + ACTEON* 0.1 I/ha**

Seuil de nuisibilité teigne = 10 % des plantes avec présence de chenille

Au seuil : **KARIS 10 CS 0.0625 I/ha + ACTEON* 0.1 I/ha**

Maladies du feuillage :

Etre vigilant sur les secteurs à risques (patienter si vous n'êtes pas au seuil en cercosporiose).

Au seuil utiliser : **PASSERELLE 0,4 I/ha + (BETACUIVRE 3 I/ha si pression)**

ou

Solution de biocontrôle à utiliser en préventif : **RHAPSODY 3 I/ha + BETTACUIVRE 3 I/ha**

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection avant le 15 août				
Oidium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	10 %	20 %	Pas de T3
	autres régions	5 %		25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

Au seuil pour le T1

**PASSERELLE
0,4 I/ha**

**+
NUTRIKA 2 I/ha**

Nettoyage des silos (Sylvain, Charançons ect...)

TRAITEMENT DES LOCAUX

Concentré émulsionnable, à base de cyperméthrine, pour application à bas volume contre les ravageurs des denrées stockées.

Culture	Cible	Dose d'emploi	Conditions d'emploi
Toutes céréales (excepté maïs) - traitement des produits récoltés	Ravageurs des denrées stockées	0.002 L par quintal de grains (2L pour 100 tonnes de grains)	Délai avant mise sur le marché : 1 jour
Traitements généraux- Désinsectisation-Locaux Structure Matériel (POV)		0.6 L / 1000 m ²	Délai de rentrée : 48 heures

Composition : 80 g/L de cyperméthrine – 228 g/L de Pipéronyl Butoxyde (synergiste)

Jérôme PERRON / Laurent DUVAL

Pour les conditions de mise en œuvre, se référer aux bonnes pratiques phytosanitaires et respecter les exigences réglementaires définies dans l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural. Pour la composition des spécialités mentionnées dans le message, se référer au guide culture ASEL 2013-2014

S.A.S. au capital de 1 300 000 € - SIREN : 303.862.155 - R.C.S. Saint-Quentin 303.862.155

Agri service du Laonnais agréé pour la distribution de produits phytopharmaceutiques, N° PI 00006